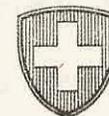


Votation populaire du 28 mai 1978



5

Initiative populaire «pour douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions»

L'initiative populaire du 30 mai 1975 «pour douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions» demande que la constitution fédérale soit complétée par un nouvel

Art. 37^{quater}:

¹ Le deuxième dimanche de chaque mois, toute circulation privée au moyen de véhicules à moteur et d'avions à moteur (y compris les véhicules à moteur auxiliaire) est interdite sur terre, sur l'eau et dans les airs à partir du dimanche à 3 heures jusqu'au lundi à 3 heures, sur l'ensemble du territoire suisse.

² Le Conseil fédéral fixe les dérogations à cette interdiction tant en ce qui concerne le droit, pour des particuliers, d'utiliser un véhicule à moteur que le décalage de ces dimanches.

L'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative.
(Arrêté fédéral du 16 décembre 1977.)

| | | |
|--|--|---------|
| Explications | | page 2 |
| 1 Heure d'été | Loi fédérale réglementant l'heure en Suisse | page 14 |
| 2 Prix du pain | Loi sur le tarif des douanes | page 15 |
| 3 Interruption de la grossesse | Loi fédérale sur la protection de la grossesse et le caractère punissable de son interruption | page 17 |
| 4 Aide aux hautes écoles | Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche | page 23 |
| 5 Douze dimanches sans véhicules à moteur | Initiative populaire «pour douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions» | page 40 |

Votation populaire du 28 mai 1978

Explications du Conseil fédéral

1 Heure d'été

Quel est le but de la loi réglementant l'heure en Suisse?

La loi susmentionnée confèrera au Conseil fédéral la possibilité d'introduire l'heure d'été, à condition que tous les pays voisins en fassent autant. En outre, l'adoption en Suisse de l'heure de l'Europe centrale est désormais fondée sur une disposition légale.

La Suisse n'est pas une île

L'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne connaissent l'heure d'été depuis des années. La France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas l'ont adoptée récemment. En République fédérale d'Allemagne et en Autriche, il est question d'introduire l'heure d'été l'année prochaine.

Les pays d'Europe sont largement interdépendants en matière de commerce et de trafic. Pour des raisons d'ordre pratique, la Suisse devrait donc avoir la même heure que ses voisins, en été comme en hiver.

Objections des opposants

Les opposants à l'heure d'été soulèvent notamment les objections suivantes:

- Le décalage qui résulte de l'introduction de l'heure d'été aurait pour effet de prolonger la journée de travail de la population rurale. Le paysan ne pourrait pas répartir son travail quotidien à sa guise. L'heure d'été l'obligerait à interrompre les travaux des champs bien avant le coucher du soleil, aux fins de livrer le lait à temps. Après s'être occupé de son étable, le paysan devrait retourner aux champs.

Que faut-il entendre par heure d'été?

Il y a lieu d'avancer les montres d'une heure au printemps et de les retarder d'une heure en automne.

- Le décalage aurait des effets défavorables sur les écoliers; ceux-ci seraient obligés de se lever plus tôt le matin, mais ne se coucheraient pas plus tôt le soir.

Les expériences faites à l'étranger

Rappelons que plusieurs Etats européens connaissent l'heure d'été depuis des années. Ils sont parvenus à remédier aux inconvénients que les adversaires de la loi redoutent pour notre pays.

Qu'advierait-il si, à la différence de ses voisins, la Suisse n'adoptait pas l'heure d'été?

• Les horaires seraient plus difficiles à consulter

Si vous prenez le train, vous auriez à vérifier soigneusement si l'heure indiquée sur l'horaire est celle de l'Europe centrale ou celle d'été, faute de quoi vous risqueriez d'arriver à la gare avec une heure de retard.

• Le tourisme en souffrirait

Le Suisse qui part en vacances à l'étranger ou le touriste étranger qui se rend dans notre pays serait, à l'aller comme au retour, obligé de tenir compte du décalage horaire, surtout s'il entend prendre un des derniers trains ou avions de la journée. Cette contrainte risquerait de porter préjudice à l'industrie touristique.

• Le trafic frontalier serait perturbé

Les personnes habitant près de la frontière, qui désirent faire des achats dans le pays voisin ou s'y rendent au travail, devraient tenir compte du décalage horaire pour déterminer les heures de fermeture des magasins et faire en sorte d'arriver à temps à leur lieu de travail.

• Les émissions radiophoniques et télévisées de l'étranger

débutteraient une heure plus tôt en été. Un grand nombre de nos compatriotes ne pourraient plus – à la différence des habitants de pays voisins – suivre certaines émissions de l'étranger, parce qu'ils ne seraient pas encore rentrés chez eux au moment de l'émission.